

GRILLES DES SPÉCIFICATIONS



USAGES PERMIS		NUMÉROS DE ZONES																				
Groupes et classes d'usages		2801	2802	2803	2804	2805	2806	2807	2808	2809	2810	2811	2812	2813	2814	2815	2816	2817	2818	2819	2820	2821
ET DOMINANCES		R	R	R	R (3)	R	R	R	P	L*	R	R	R	R	R	L	R*	R*	R*	R*	R*	R*
En processus de modification réglementaire																						
HABITATION																						
111.	habitation unifamiliale isolée	(1)	(1)	(2)																		
112.	habitation unifamiliale jumelée																					
113.	habitation unifamiliale en rangée																					
121.	habitation bifamiliale isolée																					
122.	habitation bifamiliale jumelée																					
123.	habitation bifamiliale en rangée																					
131.	habitation multifamiliale isolée																					
132.	habitation multifamiliale jumelée																					
133.	habitation multifamiliale en rangée																					
14.	habitation dans un bâtiment à usages multiples																					
15.	maison mobile et unimodulaire																					
16.	habitation communautaire																					
INDUSTRIE																						
21.	industrie manufacturière lourde																					
22.	industrie manufacturière légère																					
23.	commerce de gros et entreposage																					
24.	construction et travaux publics																					
TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS																						
31.	transport																					
32.	stationnement																					
33.	infrastructure de services publics																					
COMMERCE																						
41.	vente au détail : produits divers																					
42.	vente au détail : produits de l'alimentation																					
43.	vente au détail : automobile et embarcation																					
44.	poste d'essence																					
SERVICES																						
51.	services professionnels et d'affaires																					
52.	service personnel et domestique																					
53.	service gouvernemental																					
54.	service communautaire local																					
55.	service communautaire régional																					
56.	restauration																					
57.	bars et boîtes de nuit																					
58.	hébergement																					
LOISIRS ET CULTURE																						
61.	loisir intérieur																					
62.	loisir extérieur léger																					
63.	loisir extérieur de grande envergure																					
64.	loisir commercial																					
EXPLOITATION PRIMAIRE																						
71.	agriculture																					
72.	foresterie																					
73.	mines, carrières et puits de pétrole																					
USAGE																						
AUTRE USAGE PERMIS																						
USAGE NON PERMIS									5425													
NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT							ill.		20													
CHANGEMENT D'UN USAGE RÉSIDENTIEL PROHIBÉ																						
USAGE CONDITIONNEL																						
NORMES RELATIVES À L'OCCUPATION DU SOL																						
	coefficient d'emprise au sol maximum	0.01	0.01	0.01	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.01	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	
	marge de recul avant (en mètres)	12	12	12	6	6	6	4	9	12	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
	marque de recul latérale, un coté (en mètres)																					
	marque de recul latérale, l'autre coté (en mètres)																					
	marque de recul arrière (en mètres)																					
	hauteur minimale (en étages) d'un bâtiment	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1.5	1	
	hauteur maximale (en étages) d'un bâtiment	1	1	1	2	2	3	2	3	1	2	2	2	1	1.5	1.5	2	2	2	2	2	
	hauteur maximale (en mètres) d'un bâtiment	6	6	6	10	10	13	10	15	6	10	10	10	9	8	10	10	10	10	10	10	
NORMES DIVERSES																						
NORMES DIVERSES																						
TYPE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (chapitre XII)																						
PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE																						
EXTENSION DES USAGES DÉROGATOIRES (chap. XXVI)																						
ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE (ZAP)																						
ZONE D'AMÉNAGEMENT DE RÉSERVE (ZAR)																						
ARTICLE DU PIIA									19								19	19	19	19	19	19
AMENDEMENTS		Règlement no 190, mise en vigueur le 15 septembre 2006 - Zone 2803 R. Règlement no 254 mise en vigueur le 31 mars 2008 - Zones 2801 R, 2802 R, 2803 R, 2804 R, 2809 L*, 2816 R*, 2818 R*, 2819 R*, 2820 R* et 2821 R*. Règlement no 271 mise en vigueur le 20 août 2008 - Zone 2803 R. Règlement no 307, mise en vigueur le 11 juin 2009 - Zone 2806 R. Règlement no 432, mise en vigueur le 22 mars 2012 - Zone 2803 R. Règlement no 552, mise en vigueur le 10 septembre 2015 - Zone 2808 P.																				
Notes :		(1) Les habitations unifamiliales isolées sur un emplacement adjacent à une rue publique existante le 10 octobre 2002. * PIIA (2) Autorisée en bordure d'une rue publique existante le 10 octobre 2002. (3) Référence aux exigences du promoteur (voir feuille).																				